



MENSUEL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE

DE SANTÉ ET D'IDENTIFICATION ANIMALES

FCO SÉROTYPE 8 & MHE

LE POINT SUR LA SITUATION



La fièvre catarrhale ovine sérotype 8 (FCO-8) et la maladie hémorragique épizootique (MHE) sont désormais à nos portes.

Nous l'avons évoqué dans notre dernière alerte: ces deux maladies virales, elles aussi véhiculées par les culicoïdes, ont profité de conditions météorologiques favorables aux insectes vecteurs pour se rapprocher dangereusement de nos frontières (voir carte ci-contre).

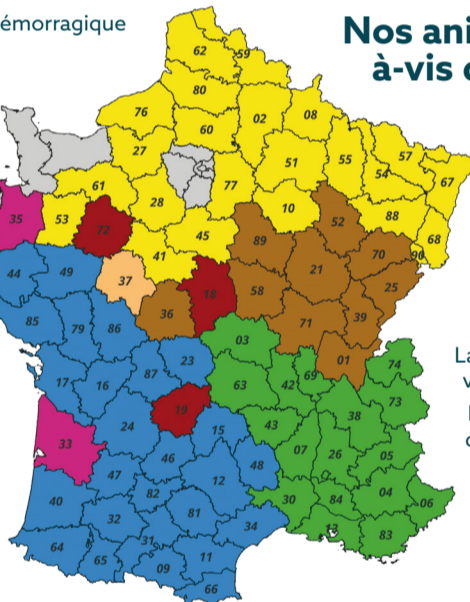
Les conditions météorologiques actuelles sont encore suffisamment clémentes dans plusieurs de nos provinces que pour laisser présager une incursion de culicoïdes infectés cet automne 2024.

Où se situent actuellement les foyers de FCO-8 et de MHE?

A l'heure où sont écrites ces lignes, les foyers connus de FCO-8 et de MHE géographiquement les plus proches se situent en Haute-Marne soit à +/-125 km de notre frontière pour le BTV-8, et dans la Sarthe soit à 320 km de la Belgique pour la MHE. tenu du délai de plusieurs jours entre la date de prélèvement d'un échantillon sur un animal suspect et la date de notification du cas après analyse de ce prélèvement, la cartographie de ces foyers disponible sur le site des autorités sanitaires françaises présente un retard inévitable par rapport à la progression réelle des insectes vecteurs et des agents pathogènes qu'ils véhiculent.

Cas cliniques confirmés au 14/10/2024

- MHE
- MHE + FCO-8
- MHE + FCO-3
- FCO-8
- FCO-8 + FCO-4
- FCO-3
- FCO-3 + FCO-8
- FCO-3 + FCO-8 + MHE



Sarthe
Compte

Nos animaux sont-ils sensibles vis-à-vis de ces maladies?

Comme nous l'avons mentionné dans notre première alerte, nos troupeaux de ruminants peuvent être considérés comme pleinement sensibles à ces deux maladies (voir ARSIA Infos n° 233 sur notre site).

La vaccination, seul outil de prévention!

La vaccination des ruminants est le seul outil de prévention efficace vis-à-vis de ces 2 maladies.

Plusieurs vaccins contre le virus de la FCO-8 sont disponibles en Belgique. Attention, ces vaccins sont spécifiques aux sérotypes 8 et 4 et sont différents de ceux dirigés contre le sérotype 3 qui a atteint nos ruminants cette année!

Un vaccin contre le virus de la MHE est en cours d'évaluation mais n'est pas encore disponible en Belgique.

hait de disposer d'un vaccin "combiné" en 1 seule injection, il semble certain que les animaux avant la mise en prairie, il sera vaccins et donc 3 injections séparé(e)s.

Malgré le sous-regroupant ces 3 virus si on veut pouvoir protéger nécessaire de travailler avec 3 Dans ce contexte, compte tenu de la progression vers le Nord du virus de la FCO-8 et en raison de problèmes de réapprovisionnement connus actuellement chez les grossistes répartiteurs belges, l'ARSIA incite les éleveurs frontaliers détenant encore des doses vaccinales et les vétérinaires praticiens disposant d'un stock à vacciner les troupeaux bovins et ovins contre la FCO-8.

Des discussions sont actuellement menées à l'échelon fédéral afin de coordonner la gestion de la présence probable de la FCO-3, la FCO-8 et la MHE en 2024-2025. Plus d'informations suivront à ce sujet dans les mois à venir. Nos équipes vétérinaires se tiennent à votre disposition pour toute question.



IDENTIFICATION DES BOVINS RAPPEL IMPORTANT

Aucun bovin ne peut circuler sans son document de circulation! L'opérateur ne peut laisser partir son animal tant qu'il ne dispose pas d'un document de circulation valide!



ÉLEVAGE DE RUMINANTS

VERS UNE GESTION RAISONNÉE DU PARASITISME

L'ARSIA organisait en octobre ses Assises Sanitaires annuelles et accueillait à Ciney près de 110 praticiens vétérinaires.

Comme l'a rappelé dans son mot d'accueil Jean-Yves Houtain, président de séance et directeur du département Epidémiologie et Encadrement sanitaire de l'Arsia: «il fut un temps où la gestion du parasitisme consistait en traitements systématiques et davantage préventifs que curatifs. Et on ne parlait pas de résistance...». Ce temps est révolu; les antiparasitaires ne sont pas démunis d'effets négatifs, loin s'en faut, des résistances se multiplient tandis que l'arsenal antiparasitaire ne s'est guère renouvelé ces dernières années. Il est plus que temps de prendre les devants, pour ne pas tomber dans le même piège que celui de l'antibiorésistance. Contre cette dernière, les praticiens et les éleveurs redressent cependant la barre avec succès, d'année en année (voir page 4), selon une approche "One Health". Dans la même dynamique, le monde vétérinaire est de plus en plus sensibilisé et attentif au bon usage des antiparasitaires. Le thème de ces assises sanitaires s'inscrivait donc pleinement dans une démarche d'information et de mise à niveau des connaissances de vos vétérinaires, grâce à la présence de spécialistes et de praticiens investis dans une démarche raisonnée.

Parmi eux, Natagriwal était représentée par Arianne Meerschaert, vétérinaire dont l'une des missions au sein de cette asbl bien connue des agriculteurs est de sensibiliser tant les praticiens que les éleveurs à une gestion durable du parasitisme.

En préambule, elle a rappelé les 3 lois de base de la mécanique du vivant. Un, plus il y a de diversité, plus un milieu naturel est solide, ce qu'on appelle sa résilience. Deux, ce sont les ressources qui limitent les populations. Si les proies disparaissent, leurs prédateurs aussi. Trois, tout est interconnecté... c'est le célèbre 'effet papillon'.

A l'interface « animal-humain », le vétérinaire est un acteur essentiel. L'oratrice rappelle son rôle dans la gestion de l'antibiorésistance et dans la sensibilisation aux zoonoses qui représentent à elle seules près de 75% des maladies émergentes humaines. C'est donc naturellement que la communauté vétérinaire s'investit également dans la gestion raisonnée de parasitisme, du praticien au chercheur, en passant par le laboratoire. « Les raisons de cette mobilisation ne sont autres que des enjeux écologiques et environnementaux », souligne A. Meerschaert.

La prairie, puits béni de carbone

N'importe quel antiparasitaire administré à n'im-



LA RÉSISTANCE DES VERS,

expliquée par le Dr Dewaels, Professeur et Parasitologue à l'ULiège

Globalement, les anti-parasitaires agissent sur l'intégrité du parasite, sa coordination neuro-musculaire et ses mécanismes de protection contre l'immunité de l'animal qui l'héberge. Résultat: famine, paralysie, expulsion ou digestion du parasite.

D'une manière générale, la résistance est « une caractéristique héréditaire d'une population qui permet la survie et la reproduction, à des doses létales pour la plupart des individus sensibles de la même espèce ». Il s'agit donc d'un mécanisme transmissible de génération en génération.

La résistance parasitaire est une « diminution de la sensibilité d'une population de parasites à un anthelminthique qui était auparavant efficace pour lutter contre ces parasites ».

Pour qu'un anthelminthique fonctionne, il doit pénétrer le parasite. Le parasite devenu résistant peut empêcher cette entrée, avoir développé un moyen d'expulsion ou encore des mécanismes de métabolisation du produit ou encore des mutations de la cible de la molécule antiparasitaire.

L'utilisation d'antiparasitaires va sélectionner des gènes de résistance, déjà présents dans la population.

Progressivement des moyens ont été mis en place pour identifier ces résistances, basées sur le comptage des œufs de parasites dans les matières fécales, avant et après traitement.

Les mécanismes de résistance sont complexes mais font l'objet de nombreuses études. Une question, en particulier, reste à ce jour entière: pourquoi chez les petits ruminants, les vers offrent plus de résistances aux anti-parasitaires que chez les bovins ...

porte quel animal domestique (chiens et chats compris) va laisser des résidus écotoxiques dans les matières fécales lesquelles, quand il s'agit de nos ruminants, ont pourtant une valeur écologique... inestimable. En effet, en prairies, elles sont rapidement colonisées par une « coprofaune » composée de scarabées (bousiers) et de mouches dont l'activité permet d'incorporer, de concert avec le ver de terre, le précieux substrat dans le sol (et dans la foule, autre effet positif, les éventuels larves et œufs de vers gastro-intestinaux). Enfouies, les bouses rendent de grands services au sol: augmentation de la rétention d'eau, de la fertilité et des surfaces pâturables. Non enfouies, elles sont le siège de multiplication d'insectes nuisibles pour le bétail.

Ce décor étant planté, on comprend mieux l'effet négatif des résidus antiparasitaires sur la coprofaune dont l'existence nourrit par ailleurs les prédateurs insectivores, parmi lesquels des espèces protégées tels que les pies grièches, hérissons et chauve-souris. Ces dernières, véritables auxiliaires agricoles,

consomment ainsi par nuit de chasse près de 3000 insectes... L'écotoxicité varie selon la période de l'année (printemps ou automne), le mode d'administration (pour on, injection, oral) et la molécule. Les notices de la plupart des antiparasitaires précisent les effets indésirables sur les espèces non-cibles mais sont peu lues... Attention, aussi, insiste l'oratrice à la proximité des cours d'eau et leurs organismes aquatiques, hautement sensibles à certaines molécules anti-parasitaires.

Natagriwal a rédigé une brochure présentant un tableau de tous les principes actifs enregistrés sur le marché belge, avec les parasites ciblés, les noms commerciaux des molécules et des codes couleur liés à l'écotoxicité, indiquant comment et s'ils peuvent être utilisés en prairie ou strictement en étable.

Au Danemark, depuis l'an 2000, on ne peut plus utiliser d'antiparasitaires sans avoir établi un diagnostic au préalable, sur base d'analyses de laboratoire. Autrement dit, à l'instar des antibiotiques, « Les anthelminthiques, c'est pas automatique! ».



ÉLEVAGE DE RUMINANTS

VERS UNE GESTION RAISONNÉE DU PARASITISME

Les anthelminthiques : aussi peu que possible, aussi souvent que nécessaire

Deux vétérinaires hautement investis dans la thématique du jour ont ensuite témoigné, Philippe Camuset exerçant en Normandie et Jean-Philippe Demonty, exerçant au pays de Herve. Passionnés de parasitologie mais clairement aussi de la protection de l'environnement, l'un et l'autre ont partagé avec les participants leur expérience sur le terrain, alliant santé animale, écotoxicité maîtrisée et prévention de résistances. Selon le premier, « *On vermifuge beaucoup trop, c'est une évidence. On doit apprendre à gérer nos peurs, face aux parasites* ». Les deux praticiens travaillent avec leurs éleveurs sur base d'audits parasito. « *Depuis 2002, je suis 40 à 50 troupeaux par an, pour lesquels j'ai divisé la quantité d'anthelminthiques par 8, avec les mêmes résultats zootechniques* », assure P. Camuset. « *Quand on fait des copros chez les chevaux, en moyenne 1 cheval seulement sur 4 à 5 a en réalité besoin d'un traitement. De l'argent gaspillé. Et tout cela part dans la nature, pour rien* ». Et d'ajouter, « *Une des plus grandes catastrophes écologiques, voire thérapeutiques, est l'arrivée du mode d'administration externe en « pour on »*. Selon des études menées à l'école vétérinaire de Toulouse, lors du traitement d'un lot, des animaux peuvent recevoir jusqu'à 8 fois plus de doses que d'autres. En « Pour on », il faut 500 mg/kg contre 200 mg en injectable, soit 2.5 fois plus pour le même effet ! « *Donc 2.5 fois plus de résidus dans la nature...* », insiste le praticien.

Autre enseignement édifiant quant à la toxicité de certains antiparasitaires: la lutte contre le varron, en France. « *On utilisait des micro-doses d'ivermectine sur des bovins pesant près de 2 tonnes... et ça marchait. C'est dire le potentiel insecticide de cette molécule!* ».

Convaincu que la santé du troupeau est l'affaire du vétérinaire, J.-P. Demonty constate que la pratique, en particulier des jeunes praticiens mais de ses éleveurs aussi, s'inscrit toujours plus dans une dynamique respectueuse de l'environnement. Optimiser le suivi parasitaire des troupeaux fait donc pleinement sens. Ses audits commencent sur le terrain, par la visite de l'élevage et de son environnement. De premiers conseils seront donnés pour la gestion des zones humides propices aux parasites (clôture autour des mares, voire création de mare pour drainer la prairie) et pour la conduite du pâturage. « *Si on travaille sur deux parcelles, on divise le risque parasitaire par deux, sans rien faire et sans traitement. Si on fait de même avec 3 parcelles, on divise le risque parasitaire de 4 à 8* », affirme à ce propos P. Camuset. Ensuite, au cabinet vétérinaire, un labo de base « multi espèces » permet une offre de service complète, rapide en termes de diagnostic et donc du choix du traitement le plus approprié. « *Pour conforter notre démarche,*

nous avons consulté à plusieurs reprises l'équipe vétérinaire de Natagriwal ». Utiliser de manière raisonnée les antiparasitaires tout en respectant la nécessité du contact avec le parasite pour développer une immunité naturelle chez l'hôte, nécessite des coproscopies sur 10% du troupeau, 6 à 8 semaines après la sortie en pâture, renouvelées au mois de septembre et un dosage sanguin du pepsinogène pour décider d'un traitement ou non à la rentrée. Le tout est suivi d'un rapport et, à la fin de la saison, d'un bilan complet permettant d'évaluer le protocole pour l'année suivante. Il s'agit donc d'une expertise facturée à l'éleveur, qui reste par ailleurs gagnant au vu des économies générées par la ... non utilisation de médicaments. D'autres vétérinaires collaborent pour leur part avec des laboratoires et en particulier le laboratoire de l'ARSIA, dont les formules économiques et forfaitaires d'« abonnement parasitaire » rencontrent depuis 3 ans un franc succès auprès des éleveurs cotisants, de petits et grands ruminants et de chevaux.

P. Camuset conclut, « *Mes éleveurs sont de plus en plus sensibles à l'environnement, au-delà de la rentabilité de leur élevage. Nous vétérinaires sommes garants de la fin du mois pour nos clients, voire de la journée pour la santé d'un animal. Mais nous sommes garants de l'avenir du monde aussi, au titre d'utilisateur de molécules biocides, dont les antiparasitaires* ».

La fin de la formation faisait la part belle à nos petits ruminants. Un premier témoignage fut partagé avec les participants par Marion Pecqueur, vétérinaire et éleveuse passionnée de chèvres naines et auteur d'un livre: « *J'adopte mes premières chèvres: Le guide pour bien les accueillir!* ».

Expert à l'ARSIA des petits ruminants, bien connu auprès de nombreux éleveurs qu'il accompagne dans leur travail, François Claine a présenté le suivi du parasitisme digestif en élevages ovins et caprins ou: « *comment observer, évaluer et agir, si nécessaire, et toujours au bon moment* ». Pour ce faire, plus de 100 éleveurs recourent à la formule de l'abonnement parasito petits ruminants de l'ARSIA, qui leur permet une gestion raisonnée, c'est-à-dire utiliser le bon produit, à la bonne dose, selon la bonne voie d'administration.

Convaincue.e.s par le principe multi-positif du bon usage des antiparasitaires? Emboitez le pas, parlez-en à votre vétérinaire et gagnez de l'argent et du temps... car à terme, après le plan 'antibio', arrivera le plan 'éco-antiparasito': traitement sur prescription vétérinaire, seulement, et sur base d'examen complémentaires, toujours!

JE RENTRE MES BÊTES, DOIS-JE VRAIMENT VERMIFUGER?

Symptômes manifestes, discrets ou inexistants... sans une gestion correcte, le parasitisme peut engendrer des pertes importantes. Cette gestion ne rime pas nécessairement avec vermifugation, mais bien avec raison. Afin de vous aider à mieux mesurer l'importance du parasitisme au sein de votre troupeau et à mieux le gérer, l'ARSIA propose depuis quelques années maintenant un plan de suivi parasitaire, dont la pierre angulaire est le **pack de prélèvement de rentrée à l'étable, désormais disponible hors plan de suivi**. Il comprend 5 mesures du pepsinogène sérique, 10 sérologies Fasciola (douve) et 10 coproscopies pour seulement 71,70€.

Basé sur quelques échantillons de sang et de matières fécales prélevés lors de la rentrée à l'étable, il permet de déterminer:

- Chez les veaux de 1^{ère} année de pâturage, l'intensité du contact avec les strongles
- Si la vermifugation est nécessaire au sein de ceux-ci, et quel vermifuge employer
- Si le troupeau des adultes présente un risque vis-à-vis des douves
- Comment adapter le plan parasitaire l'année suivante afin d'optimiser le contact sans risque et donc élever un animal qui développera une immunité protectrice solide et durable vis-à-vis des strongles.

Intéressé.e? Vous trouverez la demande d'analyses sur www.arsia.be/documents ou encore en appelant l'Arsia au 083 23 05 15

Attention! Les prélèvements doivent être réalisés au plus tard 14 jours après la rentrée.

VISITES DE SECONDE LIGNE TOUT LE MONDE GAGNE À ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ!

OBJECTIF? En collaboration étroite avec votre vétérinaire, chercher des solutions concrètes pour améliorer la situation sanitaire de votre élevage.

CHAMPS D'ACTION? Management des veaux, bilan d'ambiance en étable, évaluation des troubles respiratoires / digestifs, bilans alimentaire et métabolique, ... Nos vétérinaires se déplacent partout en Wallonie, à votre demande et/ou celle de votre vétérinaire d'exploitation.

Seul un défraiement forfaitaire vous sera demandé pour les frais de déplacement.

INTÉRESSÉ.E? Contactez-les par téléphone au 083 23 05 15 (option 6) ou par mail assistance.enferme@arsia.be

Une approche neutre et transversale de la conduite de votre élevage, en synergie avec votre vétérinaire et les équipes de notre laboratoire de diagnostic.

ANTIBIOTIQUES & ANTIBIORÉSISTANCE

DES RÉSULTATS TOUJOURS PLUS ENCOURAGEANTS ET À POURSUIVRE

La réduction de vente d'antibiotiques depuis 2011, année de référence, s'élève à 62,4 %

La vente totale d'antibiotiques chez les animaux en Belgique a fortement diminué en 2023 : - 21,7 % par rapport à 2022. En 2023, le pourcentage des exploitations présentant une utilisation élevée d'antibiotiques a encore diminué dans le secteur des porcs, des poulets de chair et des veaux de boucherie, comme les années précédentes. Dans l'ensemble, les résultats en 2023 sont positifs, attestant de l'efficacité des initiatives actuelles et justifiant pleinement leurs poursuites dans le futur.

La « **Vision 2024** » de l'AMCRA et la deuxième « **Convention antibiotiques** », fixaient des objectifs. Les résultats obtenus en 2023 pour les différents indicateurs sont repris dans le tableau ci-contre.

	Résultat par rapport à 2022	Résultat cumulatif par rapport à 2011
Vente totale d'antibiotiques (objectif 2024 : -56 % par rapport à 2011)	- 21,7 %	- 62,4 %
Vente d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques (objectif 2024 : - 75 % par rapport à 2011)	- 18,6 %	- 86,6 %
Vente de (fluoro)quinolones et céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e générations (objectif 2024 : au minimum - 75 % par rapport à 2011)	- 79, %	- 75,8 %
Vente de colistine (objectif 2024 : maximum 1mg / kg de biomasse)	+8,1%	- 87 %

Vision nouvelle, élargie à tous les secteurs

Rappelons que la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue un problème mondial de santé publique et animale qui préoccupe les scientifiques, les responsables politiques, ainsi que tous les acteurs impliqués en médecine humaine et vétérinaire. Qualifiée de pandémie silencieuse par l'OMS, la RAM menace à la fois le système de santé actuel et nos systèmes de production alimentaire. Les estimations indiquent que, sans la mise en place de mesures adéquates, la RAM sera responsable en 2050 du décès de plus de 10 millions de personnes, plus que le nombre actuel de personnes décédant du cancer aujourd'hui.

C'est pourquoi, afin que les démarches entamées soient poursuivies et les efforts déployés élargis

à tous les secteurs y compris celui des animaux de compagnie et des chevaux, **l'AMCRA publie sa nouvelle « Vision 2030 »** ; elle définit les objectifs et les actions clés pour un usage durable des antibiotiques chez les animaux jusqu'en 2030. Établie selon une approche « One World, One Health, One Welfare », elle vise l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale, avec une attention particulière pour la durabilité de l'élevage, aujourd'hui et dans le futur. La priorité est d'assurer une utilisation durable des antibiotiques chez tous les animaux (producteurs et non producteurs de denrées alimentaires) afin de préserver la santé et le bien-être des animaux et parvenir à une réduction des résistances aux antibiotiques.

Parallèlement à cette nouvelle « Vision 2030 » de l'AMCRA, les autorités ont entrepris les consultations avec les organisations sectorielles afin de développer une nouvelle Convention antibiotiques et un nouveau plan d'action national One Health contre les résistances aux antimicrobiens. Ces initiatives soulignent l'importance de la collaboration entre les autorités et ces organisations pour la réalisation des objectifs fixés.

Plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA
fabiana.dalpozzo@amcra.be

COTISATIONS OBLIGATOIRES 2024

LE SPF SANTÉ PUBLIQUE ANNONCE L'AGENDA ET LES NOUVELLES MODALITÉS

Le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a dévoilé l'agenda des cotisations obligatoires pour le Fonds Sanitaire en 2024. Ces cotisations, qui concernent les secteurs bovins, porcins et volailles, sont essentielles pour garantir la santé animale en Belgique. Voici les principales dates et les nouvelles modalités annoncées.

Un calendrier précis pour chaque secteur

Les dates de facturation varient en fonction des types de production :

- Secteur bovins : 30 octobre 2024
- Secteur porcins : 29 novembre 2024
- Secteur volailles : 29 novembre 2024

Des changements importants en 2024

Le mode de calcul des cotisations pour chaque secteur connaît plusieurs modifications :

VOLAILLES : Le montant des cotisations est doublé, et les contributions volontaires sont supprimées pour certaines productions (bio, plein air, libre parcours).

BOVINS : Les cotisations seront calculées selon les risques sanitaires et la taille du troupeau. De nouvelles cotisations sont introduites pour les négociants, et une contribution unique est ajoutée pour soutenir le programme de lutte contre l'IBR.

PORCINS : Le calcul dépendra de la capacité du troupeau et du type d'exploitation (ouverte ou fermée).

En cas de non-paiement

Le SPF rappelle les pénalités en cas de non-paiement ou de paiement partiel :

- Premier rappel : Des frais supplémentaires de 50€ seront ajoutés à la facture initiale.
- Deuxième rappel : Une augmentation de 20 % du montant total, avec un minimum de 50€, sera appliquée.

Mise à jour des informations et réclamations

Les exploitants sont invités à tenir à jour leurs informations dans la base de données SANITEL, car la facturation est basée sur ces données. En cas de contestation, une réclamation peut être adressée au SPF dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Pour plus d'informations, les exploitants peuvent consulter le site du SPF Santé Publique ou contacter le call center au 02 524 90 95 (joignable tous les jours ouvrables de 8 à 13h).

Nouvelles cotisations obligatoires pour les négociants en bétail

À partir de 2024, les négociants en bétail devront également contribuer au Fonds Sanitaire (fonds bovins), une obligation qui s'étend à tous les acteurs de la chaîne de production, y compris les commerçants. Cette contribution vise à soutenir la surveillance épidémiologique et à financer les programmes de lutte contre les maladies animales en Belgique.

Le SPF Santé publique a annoncé que la première

facturation pour ces cotisations sera envoyée le 31 octobre 2024. Les négociants jouent un rôle crucial dans le maintien de la santé du cheptel bovin, renforçant la confiance des consommateurs et améliorant l'image du secteur.

Les détails du montant exact des cotisations et les modalités de paiement seront disponibles sur le site du SPF Santé publique. En cas de question ou de ré-

clamation, un service d'assistance par email est mis à disposition.

Cette nouvelle mesure souligne l'importance de la responsabilité partagée pour un élevage sain et un secteur bovin prospère.

Pour plus d'informations, consultez le site officiel du SPF ou contactez fonds.bovins@health.fgov.be.